Agrément du matériel Annexe 5

**Engagement**

En tant qu’opérateur économique actif, conscient de sa responsabilité vis-à-vis de ses employés, de ses clients, de ses fournisseurs, de l’environnement et de façon générale vis-à-vis de la société, nous agissons de manière responsable lors de la réalisation de notre activité économique et intégrons les objectifs de développement durable dans toutes nos actions et nos décisions stratégiques.

Nous participons à la création de la valeur dans le respect des droits fondamentaux de nos parties prenantes et nous en rendons compte par des moyens d’information sincères.

Dans cet esprit, nous nous engageons notamment à respecter les règles de l’Agrément de l’ONEE-BE dont notamment :

* Se conformer à l’ensemble des lois, règlements et aux autres exigences applicables en termes de Qualité, Hygiène, Sécurité & Environnement (QHSE) ;
* Ne présenter à l’agrément aucun produit contrefait ;
* Mettre en œuvre tous les moyens pour garantir en permanence la conformité aux normes ;
* Déclarer toute modification impactant le quadruplet «Fabricant/Produit /Processus/ Site » avant sa mise en œuvre ;
* Faciliter les activités d’évaluation demandées, dans le cadre de l’évaluation de l’agrément par l’ONEE-BE.

 Fait à............................., le..................……......

**Signature et cachet**

 (Préciser le nom et la qualité du signataire)